

## Description

Destiné au développement de l'enseignement et de la recherche dans le domaine du service social, plus particulièrement en ce qui concerne la gérontologie sociale, le Fonds Nicolas-et-Suzanne-Zay attribue chaque année, une bourse visant à favoriser la recherche et l'intervention en service social dans le domaine de la gérontologie sociale.

## Montant de la bourse

Deux bourses de 2 500 \$ chacune.

Par voie d'un nouveau concours, l'étudiante ou l'étudiant boursier peut recevoir cette bourse une deuxième année.

## Date limite de réception des candidatures

1<sup>er</sup> novembre

## Conditions d'admissibilité

- Être inscrit à temps plein dans un programme de maîtrise ou de doctorat de l'École de travail social et de criminologie de l'Université Laval.
- L'avant-projet de mémoire, d'essai ou de thèse doit porter sur le domaine de la gérontologie sociale.

## Critères d'évaluation

- Le degré d'avancement attesté (relevé de notes; recommandation de la direction);
- La qualité du dossier académique de 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle;
- La pertinence du projet démontrée par le (la) candidat(e) dans le domaine de la gérontologie sociale;
- La qualité scientifique du projet;
- Le lien démontré avec l'objet du fonds.

## Directives pour soumettre votre candidature

Votre dossier **doit inclure** :

- Le formulaire de candidature version FTSC-C-2018-01;
- Les relevés de notes (officiels ou certifiés par la gestion des études) du 2<sup>e</sup> cycle et du 3<sup>e</sup> cycle (si applicable);
- La preuve d'inscription au présent trimestre;
- Le formulaire d'appui de la directrice ou du directeur de mémoire, d'essai ou de thèse - transmis par votre directeur ou directrice sous pli séparé.

**Toute demande qui ne respecte pas les consignes énoncées sera rejetée par le comité scientifique**

Votre candidature **doit être expédiée** à :

1. Le **dossier complet** doit être transmis par courriel au [tsc@tsc.ulaval.ca](mailto:tsc@tsc.ulaval.ca), ou déposé (en une seule copie) au secrétariat de l'École de travail social et de criminologie au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre.
2. La lettre d'appui originale et le(s) relevé(s) de notes doivent être déposés en format papier au secrétariat de l'École de travail social et de criminologie au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre.